



Conseil économique et social

Distr. générale
26 octobre 2009
Français
Original : anglais

**Comité chargé des organisations
non gouvernementales**
Session ordinaire de 2010
25 janvier-3 février 2010

**Rapports quadriennaux pour la période 2005-2008,
présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général
par les organisations non gouvernementales dotées
du statut consultatif auprès du Conseil économique
et social, en application de la résolution 1996/31
du Conseil***

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Organisation Adalah : centre juridique pour la minorité arabe en Israël.	2
2. Conseil grec des réfugiés	4
3. Human Rights Watch.	6
4. Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques	9
5. Académie internationale d'architecture.	11
6. United for Intercultural Action.	13

* Les rapports présentés par les organisations non gouvernementales ne sont pas revus par les services d'édition.



1. Organisation Adalah : centre juridique pour la minorité arabe en Israël (Statut consultatif spécial : 2005)

I. Introduction

Adalah (« justice » en arabe) est une organisation indépendante de défense des droits de l'homme et un centre juridique ayant des bureaux à Haïfa (nord d'Israël) et à Beer-el-Sabe, ou Beer Sheva, (sud d'Israël). Depuis sa création en novembre 1996, l'organisation Adalah s'est mise au service des citoyens palestiniens de l'État d'Israël, qui représentent 1,2 million de personnes, soit près de 20 % de la population, et des Palestiniens vivant dans le territoire palestinien occupé. Adalah s'est fixée pour principaux objectifs d'obtenir des droits individuels et collectifs égaux pour la minorité arabe palestinienne de l'État d'Israël et de défendre les droits des Palestiniens vivant sous occupation.

En janvier 2007, le Comité directeur d'Adalah a décidé d'élargir le mandat de l'organisation au territoire palestinien occupé. Adalah est ainsi désormais autorisée à développer systématiquement ce domaine de son travail et à devenir un interlocuteur important pour les organisations non gouvernementales palestiniennes en territoire palestinien occupé dans le cadre des affaires portées devant les tribunaux israéliens.

II. Contribution aux activités de l'Organisation des Nations Unies

Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies, sur le terrain ou au Siège

Pendant toute l'année 2005, Adalah, en sa qualité de membre du Groupe de travail sur la condition des Palestiniennes citoyennes d'Israël, a participé aux travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Cette même année, le Groupe de travail a soumis un rapport parallèle d'ONG à l'équipe d'avant session du Comité et un avocat d'Adalah a assisté à l'examen par le Comité de la situation en Israël, qui a eu lieu au Siège de l'ONU, à New York.

Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé depuis 1967 : en 2005 également, Adalah a soumis au Rapporteur spécial des notes d'information sur les affaires portées devant la Cour suprême concernant les droits des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé afin de l'aider à préparer ses rapports et ses déclarations à la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme qui s'est tenue à Genève.

Commission des droits de l'homme : Adalah a fait deux déclarations écrites et orales à la soixante et unième session de la Commission sur les droits des citoyens palestiniens de l'État d'Israël et des Palestiniens du territoire occupé. En 2006, Adalah a soumis quatre autres interventions écrites à la soixante-deuxième et dernière session de la Commission, une déclaration commune avec Al-Haq et une déclaration commune avec la Coalition internationale Habitat.

Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés : en juillet 2005, novembre 2006 et juillet 2007, le Directeur général d'Adalah a témoigné devant le Comité et fait une analyse des principaux éléments de l'évolution de la jurisprudence de la Cour suprême israélienne et des lois promulguées par le Parlement israélien. Il a mentionné des actions intentées par

Adalah, s'agissant notamment de la révocation des droits de séjour accordés aux Palestiniens de Jérusalem et de l'interdiction de regroupement des familles palestiniennes. En juin 2008, un avocat d'Adalah a témoigné devant le Comité et procédé à une analyse juridique des récentes affaires portées devant la Cour suprême israélienne ayant trait au statut de Gaza.

En décembre 2005, Adalah a soumis un rapport parallèle d'ONG au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale afin de l'aider à préparer sa liste de questions à poser à l'État d'Israël. En février 2007, Adalah a soumis un rapport de suivi au Comité et un avocat d'Adalah accompagné du Directeur du service de la mobilisation internationale de l'organisation ont assisté à l'examen par le Comité de la situation en Israël à sa soixante-dixième session, tenue à Genève.

Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires : en janvier 2006, Adalah a soumis un dossier d'information au Rapporteur spécial concernant le décès de 13 Palestiniens citoyens de l'État d'Israël tués par balle en octobre 2000 et une lettre de suivi en novembre 2006. Un complément d'information a été communiqué au Rapporteur spécial en 2008.

En novembre 2006, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est rendu en Israël et dans le territoire palestinien occupé. À cette occasion, Adalah a demandé qu'il intervienne sur cinq grands problèmes relatifs aux droits de l'homme touchant les Palestiniens.

En février 2007, Adalah a présenté au Président du Comité des droits de l'enfant six courts rapports de situation sur des questions concernant les enfants arabes vivant en Israël.

Représentant spécial du Secrétaire général pour les questions concernant les minorités : en décembre 2007, le Directeur général d'Adalah a participé, en qualité d'expert consultant, à une réunion qui s'est tenue à Genève en présence du Représentant spécial et au cours de laquelle ont été abordées tout un éventail de questions concernant les Palestiniens, comme le refus ou la révocation de la citoyenneté, notamment le problème de la citoyenneté pour les réfugiés palestiniens, les citoyens palestiniens de l'État d'Israël et les Palestiniens vivant dans le territoire palestinien occupé.

Le Rapporteur spécial des Nations Unies pour la liberté de religion a visité les bureaux d'Adalah en janvier 2008 à l'occasion d'un exposé au cours duquel des chefs religieux arabes et Adalah ont demandé instamment que la discrimination contre les communautés religieuses arabes prenne fin.

En février 2008, Adalah, son partenaire Al-Haq et le Palestinian Centre for Human Rights-Gaza ont soumis un document d'information commun au Conseil des droits de l'homme, présentant une analyse de la décision de la Cour suprême israélienne en date du 30 janvier 2008 de rejeter une plainte contre les coupures de l'alimentation en carburant et en électricité dans la bande de Gaza.

En septembre 2008, Adalah a soumis un rapport parallèle d'ONG au Comité contre la torture. En novembre 2008, un avocat d'Adalah et d'autres représentants de la coalition du Comité contre la torture, dont Al-Haq, ont présenté les principales questions contenues dans le rapport aux rapporteurs de pays du Comité sur l'État d'Israël et les ONG internationales œuvrant à la suppression de la torture, à Genève.

En juillet 2008, Adalah a soumis un rapport d'ONG pour l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme afin de contribuer au premier examen de l'État d'Israël selon le mécanisme de l'examen périodique universel. En décembre 2008, un avocat d'Adalah a assisté à la session à Genève et présenté le rapport d'Adalah.

Forum du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour les questions concernant les minorités : en décembre 2008, un avocat d'Adalah a participé, en qualité d'expert, à la session inaugurale du Forum à Genève. Des experts venus du monde entier ont été invités à faire part de leurs observations sur le projet de recommandation concernant les minorités et le droit à l'éducation susceptible d'être adopté en tant qu'interprétation faisant autorité du droit international des droits de l'homme. Adalah est intervenue concernant les budgets, l'accès à l'éducation des filles et l'élaboration des programmes scolaires.

2. Conseil grec des réfugiés (Statut consultatif spécial : 2001)

I. Introduction

Le Conseil grec des réfugiés continue d'appuyer, d'un point de vue opérationnel, l'un des principaux objectifs des Nations Unies : la protection et l'intégration des réfugiés, en se fondant sur la Convention de Genève de 1951 et le Protocole de New York de 1967.

Changements importants dans l'organisation : a) statuts : les buts et objectifs de l'organisation sont restés les mêmes; b) conseil d'administration : un nouveau conseil d'administration a été élu à l'issue de l'Assemblée générale de 2007 du Conseil grec des réfugiés; c) adhérents : à ce jour, l'organisation compte 109 adhérents; d) domaines d'activité : alors que ses principaux buts et objectifs et la nature de ses activités sont restés les mêmes, le Conseil grec des réfugiés a élargi son rayon d'action en Grèce, il a également renforcé de manière non négligeable sa coopération avec des ONG non grecques et étendu ses opérations à d'autres pays. Par ailleurs, son rôle de sensibilisation s'est renforcé; e) sources de financement : le Conseil grec des réfugiés a poursuivi ses efforts en vue de rechercher de nouvelles sources de financement, principalement auprès du secteur privé. En 2008, le coût total de ses programmes s'est élevé à 1 769 377 euros, pris en charge comme suit : 2,68 % par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés; 0,05 % par le Conseil grec des réfugiés; 25,68 % par l'Union européenne; 55,72 % par le Gouvernement grec; et 15,87 % par le secteur privé.

II. Contribution aux activités de l'Organisation des Nations Unies

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires : Les activités du Conseil grec des réfugiés restent concentrées sur la protection et l'intégration des réfugiés et se fondent sur la Convention de Genève de 1951 et le Protocole de New York. Dans la pratique, les activités du Conseil peuvent se répartir en trois grandes catégories, qui sont toutefois complémentaires les unes des autres et souvent étroitement liées.

Services juridiques : a) facilitation de l'accès à la procédure de demande d'asile et fourniture d'informations et de conseils initiaux aux individus arrivés

depuis peu; b) offre d'assistance juridique et de représentation judiciaire, à titre gratuit, à la fois aux nouveaux venus et aux réfugiés et demandeurs d'asile installés, selon qu'il convient : au premier stade de l'examen de leur demande; avant le comité consultatif spécial (commission de recours) au deuxième stade, ou avant les tribunaux ou autres autorités, comme le Conseil d'État; c) de nombreux immigrants clandestins arrivant dans des zones frontalières très dispersées de la Grèce, fourniture en consultation avec le HCR et les ministères compétents d'une assistance juridique et d'une évaluation de dossiers, assurées par son personnel ainsi que d'une assistance effective aux demandeurs d'asile des régions éloignées, par l'intermédiaire d'un réseau national d'aide judiciaire; et d) suivi de l'évolution des politiques et des dispositions législatives et organisation de séminaires d'information ou participation à ceux-ci.

Services sociaux : L'objectif de ce service est de faciliter l'intégration et de promouvoir l'indépendance des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes admises pour raisons humanitaires, à titre individuel ou collectif. Le service social central fournit des services de conseil et des informations, intervient auprès des institutions et services dans l'intérêt des personnes desservies (notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi). De longues consultations avec les individus ou les familles permettent de fournir des services de conseil et des informations, tandis que les interventions auprès des autorités compétentes pour des questions de santé (examens médicaux, traitement, suivi médical, etc.) aident quotidiennement les nouveaux venus ainsi que les autres réfugiés et demandeurs d'asile. L'accueil des nouveaux venus consiste principalement à garantir leur hébergement dans des centres d'accueil et des logements temporaires.

Intégration : Le Centre interculturel PYXIDA (« boussole ») facilite l'intégration au moyen de diverses activités, dont l'enseignement de la langue grecque, des cours particuliers, la création et la gestion de groupes de loisirs, les activités culturelles, etc. On a ainsi préparé des enfants à leur entrée dans des écoles grecques, principalement en leur donnant des leçons de grec. En outre, des cours de grec destinés aux adultes, ainsi que d'anglais, de français, d'allemand et d'informatique ont été donnés.

Hébergement pour les demandeurs d'asile vulnérables : Le Conseil grec des réfugiés a, en coopération avec le Ministère de la santé et de la solidarité sociale, mis au point et sur pied un programme d'hébergement temporaire dans des centres de réception adaptés situés dans la région d'Athènes. Au total, ce sont 407 personnes qui ont bénéficié de ce service en 2008.

Emploi : Le Service de l'emploi s'efforce de trouver du travail aux réfugiés et met tout particulièrement l'accent sur la préparation des réfugiées à l'emploi.

Programme « Iolaos » de réinsertion psychosociale des réfugiés atteints de troubles mentaux : Ce programme novateur de réinsertion des réfugiés qui présentent des troubles mentaux, lancé en 2001, se poursuit à ce jour. Il prévoit un centre de soins pour patients internes, un centre de soins de jour pour patients externes et des appartements « protégés » pour les personnes prêtes à quitter le centre pour vivre indépendamment tout en étant supervisées. Ce programme est doté d'un personnel qualifié, encadré par un psychiatre; les programmes thérapeutiques sont établis en fonction des besoins particuliers de chaque réfugié et se combinent avec le processus d'intégration.

Participation du Conseil à des projets menés en collaboration de plus grande envergure : a) Comité national des droits de l'homme : le Conseil grec des réfugiés est l'une des six organisations non gouvernementales membres du Comité. Des représentants du Conseil grec des réfugiés ont contribué activement aux débats de divers services du Comité national en soulevant des questions et en formulant des recommandations visant à améliorer la législation et les pratiques relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile; b) service de coopération internationale pour le développement du Ministère des affaires étrangères de la Grèce : le Conseil grec des réfugiés participe aux travaux du Comité consultatif national des ONG du Ministère des affaires étrangères, aux côtés de toutes les ONG inscrites au registre du service de coopération internationale. Il est également membre du Réseau des ONG d'orientation européenne, mis en place par le Ministère des affaires étrangères; et c) le Conseil coopère avec d'autres ONG qui ont contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a participé ou collaboré à un certain nombre de programmes avec d'autres ONG internationales et nationales, dont le Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (CERE) qui s'est consacré à la protection des réfugiés.

Coopération avec les organismes des Nations Unies : Le HCR reste le principal partenaire du Conseil grec des réfugiés. Ce dernier agit et collabore activement à l'échelle locale aux réunions annuelles au siège du Comité exécutif à Genève ainsi que, selon les besoins, à d'autres réunions d'organismes des Nations Unies, en fonction de leur pertinence et de ses ressources financières au moment où il est notifié.

Sensibilisation de la population aux questions concernant les réfugiés : Le Conseil grec des réfugiés a participé à des débats publics sur ce thème ou en a organisé. Il a également élaboré un programme de sensibilisation des élèves, assorti de réunions et d'autres activités organisées dans les établissements scolaires.

3. Human Rights Watch (Statut consultatif spécial : 1993)

I. Introduction

L'organisation Human Rights Watch se consacre à la promotion et à la protection des droits de l'homme de par le monde. Elle mène des enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises dans quelque 80 pays et les met au jour. Elle s'associe aux victimes et aux militants pour lutter contre la discrimination, défendre les libertés politiques, protéger les victimes de comportements illicites en temps de guerre et faire traduire les coupables en justice. Le 26 novembre 2008, Human Rights Watch a reçu le Prix des Nations Unies pour la cause des droits de l'homme en reconnaissance de son remarquable travail dans le domaine des droits de l'homme. Il s'agit de la plus importante organisation internationale de défense des droits de l'homme située aux États-Unis d'Amérique. Ses activités ont commencé en 1978, avec la création de la section Europe et Asie centrale (alors appelée Helsinki Watch). Aujourd'hui, elle est organisée par régions et par thèmes. Les sections régionales couvrent l'Afrique, les Amériques, l'Asie, l'Europe et l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et les États-Unis d'Amérique. Les thèmes abordés sont : les armes; les entreprises et les droits de l'homme; les droits des enfants; les situations d'urgence; la santé et les droits de l'homme; la justice

internationale; les droits des lesbiennes, des homosexuels, des bisexuels et des personnes transgenre; les réfugiés; le terrorisme et la lutte contre le terrorisme; et les droits des femmes. L'organisation a son siège à New York et a des bureaux et du personnel présent à Abidjan, Bangkok, Berlin, Beyrouth, Bichkek, Bruxelles, Chicago, Genève, Goma, Johannesburg, Kigali, Le Caire, Londres, Los Angeles, Moscou, Paris, San Francisco, Tokyo, Toronto et Washington. Human Rights Watch est une organisation non gouvernementale indépendante, financée par des particuliers et des fondations du monde entier et elle n'accepte aucun appui financier, direct ou indirect, des gouvernements.

II. Contribution aux activités de l'Organisation des Nations Unies

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires : a) au cours de la période concernée, des représentants de Human Rights Watch ont participé aux sessions du Conseil des droits de l'homme et de l'organisation l'ayant précédé, la Commission des droits de l'homme. Human Rights Watch a suivi le processus qui a débouché sur la création du Conseil des droits de l'homme et l'adoption de l'ensemble des mesures institutionnelles s'y rapportant et y a participé. Des représentants de Human Rights Watch ont également participé à certaines sessions de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi qu'à des réunions du Comité exécutif du HCR; b) chaque année, Human Rights Watch a fait des interventions orales et soumis des déclarations écrites à la Commission des droits de l'homme et au Conseil des droits de l'homme, notamment des déclarations sur les droits des minorités, l'intégration de la problématique hommes-femmes, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et d'autres questions concernant la situation de pays particuliers. L'organisation a soumis de nombreuses déclarations dans le cadre du processus d'examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme et a de même soutenu des manifestations parallèles aux sessions du Conseil des droits de l'homme sur des thèmes tels que les droits de l'homme dans les politiques en matière de drogue, les droits de l'homme et les entreprises (2008), la crise des réfugiés iraqiens (2007) ou encore la situation des droits de l'homme à Sri Lanka (2006) et y a participé; c) des représentants de Human Rights Watch ont assisté à des réunions du Comité préparatoire, à la réunion de haut niveau sur le sida tenue en 2006 à New York, au Sommet mondial de 2005, qui a eu lieu à New York, et à plusieurs autres réunions de l'ONU; d) Human Rights Watch a fait des exposés, notamment dans le cadre d'une session de formation de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) (2006) et de la série « Nouveau dialogue sur les droits de l'homme » (2008).

Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège : a) Human Rights Watch a souvent fourni des informations aux mécanismes du Conseil des droits de l'homme et à différents organes conventionnels. Nous avons régulièrement assisté à des sessions du Comité des droits de l'enfant, du Comité contre la torture ainsi que d'autres comités de suivi des traités, leur soumettant des informations et répondant à des demandes. Human Rights Watch a rencontré les Présidents du Groupe de travail sur la détention arbitraire et du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires ainsi que plusieurs Rapporteurs spéciaux de pays et des experts indépendants et porté ses rapports à leur attention; b) l'organisation a maintenu des contacts avec le Haut-

Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le HCR et le cabinet du Secrétaire général, les tenant informés de ses observations et leur soumettant des recommandations sur plusieurs questions; c) Human Rights Watch a participé à l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants (2004-2006); d) Human Rights Watch a aussi fourni des informations à certains représentants du Secrétaire général, dont le Représentant spécial chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises et le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés; e) l'organisation s'est entretenue avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur un certain nombre de questions, dont les enfants soldats, le travail des enfants et les violences policières à l'encontre des enfants des rues, et a fait une déclaration sur les violences à l'encontre des enfants à une réunion du Conseil d'administration de l'UNICEF (2007); f) Human Rights Watch a fourni des documents sur les droits de l'homme à d'autres organismes et entités des Nations Unies comme le HCR, le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Au niveau national, des représentants de Human Rights Watch ont régulièrement rencontré des responsables des Nations Unies à tous les niveaux, notamment des Représentants spéciaux du Secrétaire général, des Coordonnateurs résidents et des Coordonnateurs de l'action humanitaire, des directeurs d'organismes des Nations Unies et autres et leur a fourni des informations; g) l'organisation a plaidé en faveur de la mise en œuvre des résolutions relatives aux droits de l'homme adoptées par le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale. Human Rights Watch a appuyé l'action de l'Assemblée en faveur de la réforme pour l'égalité des sexes en vue de promouvoir la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies; h) Human Rights Watch a collaboré avec le Conseil de sécurité de l'ONU, notamment au cours de réunions organisées selon la formule Arria, qui donnent aux ONG la possibilité de présenter des informations et des propositions aux membres du Conseil. Au cours des quatre dernières années, des représentants de Human Rights Watch ont fait des présentations à de nombreuses réunions organisées selon ladite formule, notamment des réunions consacrées à la République centrafricaine, à la Somalie, au Tchad, à la responsabilité de protéger, à la paix et à la sécurité dans la région des Grands Lacs et au renforcement du droit international; i) Human Rights Watch a participé aux travaux du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés concernant la mise en œuvre de la résolution 1612 (2005) et appuyé l'adoption de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité; j) l'organisation a attaché une grande importance à la création de la Cour pénale internationale et activement invité les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à ratifier le Statut de Rome. Depuis la création de la Cour pénale internationale en 2002, Human Rights Watch a maintenu des contacts réguliers avec des responsables de la Cour et a par ailleurs régulièrement rencontré des représentants des États parties au Statut de Rome pour examiner des questions relatives à l'exécution du mandat de la Cour, notamment la coopération entre États dans un certain nombre de domaines, dont l'arrestation des suspects. Human Rights Watch a aussi encouragé les États parties au Statut de Rome à s'assurer que dans les pays pour lesquels la Cour est compétente, la justice pour les pires crimes violant le droit international demeure une priorité dans les négociations politiques destinées à mettre fin au conflit sous-jacent; k) l'organisation a maintenu des contacts avec le personnel du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Le témoignage et l'analyse juridique d'experts de Human Rights Watch ont été utilisés par des juges dans un certain nombre de jugement des tribunaux. Des

membres de Human Rights Watch ont souvent rencontré les procureurs afin d'examiner les efforts déployés pour mener des enquêtes et instruire les affaires de viol en tant que crime de guerre et d'étudier la protection des témoins et diverses autres questions. Human Rights Watch a aussi fourni des analyses juridiques et des rapports au Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

4. Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques (Statut consultatif spécial : 2001)

I. Introduction

Mission : Le Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques (Fondation Tebtebba) est une organisation de peuples autochtones et un centre de recherche, d'éducation, de sensibilisation et de documentation qui œuvre aux côtés des peuples autochtones à tous les niveaux et dans tous les domaines. Il ambitionne de faire reconnaître et promouvoir les droits et les aspirations des peuples autochtones tout en cherchant des terrains d'entente pour faire prévaloir la justice sociale et la justice en matière d'environnement. Il s'y emploie en renforçant les capacités des peuples autochtones dans les domaines de la sensibilisation, de l'organisation de campagnes, du travail en réseau, de la recherche, de l'éducation, de la formation et du développement des institutions et en exprimant et relayant activement les vues et les aspirations des peuples autochtones.

Ambition : Un monde où les connaissances des peuples autochtones et leurs droits seront respectés et protégés par toutes les nations et toutes les sociétés; où existeront, unifiés mais divers et dynamiques, aux niveaux local et mondial, des mouvements de peuples autochtones qui contribueront à l'autodétermination de ces peuples et au développement durable de leurs territoires.

Objectifs de l'organisation : Accomplir sa mission par l'intermédiaire des diverses sections qu'elle a mises en place au cours de la période considérée dans les domaines suivants : travail en réseau, activités de sensibilisation et campagnes; recherche, éducation et information; publications; égalité des sexes; activités juridiques; et documentation. Pendant la période à l'examen, certains domaines d'activité ont pris de l'ampleur. En 2005, un nouveau projet de renforcement des capacités et de sensibilisation des peuples autochtones a été lancé en rapport avec l'application de la Convention sur la diversité biologique. Il visait, entre autres, à permettre aux peuples autochtones de contribuer à l'application de cette Convention au niveau national. Ce projet, qui en est actuellement à sa deuxième phase (2008-2009), a conduit la Fondation Tebtebba à s'impliquer davantage en faveur de la Convention et dans les efforts déployés au niveau national en vue de son application.

II. Contribution aux activités de l'Organisation des Nations Unies

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires : Les représentants de l'organisation ont participé aux réunions et manifestations suivantes : Instance permanente sur les questions autochtones (Siège de l'ONU, New York) : à la quatrième session (2005), après avoir été nommé membre de l'Instance pour la période 2005-2007 par le Conseil économique et social, le Directeur exécutif de la Fondation Tebtebba a été élu à sa

présidence; aux cinquième, sixième et septième sessions (2006-2008), la Fondation a présenté des communications en vue de leur intégration aux rapports de l'Instance.

Convention sur la diversité biologique : a) sixième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (Genève, 2008); b) neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique [Bonn, Allemagne (2008)]; c) cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages [Montréal, Canada (2007)]; d) cinquième réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes [Montréal, Canada (2007)]. À l'occasion de la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, la Fondation Tebteba a organisé une manifestation parallèle sur le thème : Indicateurs intéressant les peuples autochtones et Convention sur la diversité biologique.

Groupe de travail sur les populations autochtones : vingt-troisième session (Genève, 2005).

Soixante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (2007) : le Directeur exécutif de la Fondation Tebteba a participé à cette session et plaidé pour l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

2007 : Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques [Bali, Indonésie (2007)] : la Fondation a organisé une manifestation parallèle sur le thème des mesures d'adaptation et d'atténuation locales pouvant être adoptées par les peuples autochtones face aux changements climatiques; **2008** : Débats sur les changements climatiques à Bonn (Allemagne), Accra et Bangkok et Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Poznań (Pologne).

Examen périodique universel : la Fondation a aidé l'organisation indonésienne AMAN (Alliance des peuples autochtones de l'archipel) à présenter une communication à l'occasion de la première session de l'examen périodique universel, qui s'est tenue à Genève en 2008.

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (soixante et onzième session, Genève, 2007) : la Fondation a aidé l'AMAN à présenter sa communication, intitulée « Demande d'examen de la situation des peuples autochtones du Kalimantan (Indonésie) au titre des procédures d'urgence et d'alerte rapide du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ».

Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain

Fonds international de développement agricole : en 2005, le Fonds a apporté son appui au projet intitulé « Bonnes pratiques de développement pour les peuples autochtones » lancé par la Fondation en collaboration avec le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones. Il a aussi soutenu l'évaluation de la première Décennie internationale des populations autochtones lancée par le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes et la Fondation en 2005-2006.

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique : le secrétariat a assuré un appui au Séminaire d'experts internationaux sur les indicateurs intéressant les peuples autochtones, la Convention sur la diversité biologique et les objectifs du Millénaire pour le développement que la Fondation a organisé à Banaue (Philippines) en 2006.

Université des Nations Unies : en 2008, l'Université a organisé, en collaboration avec la Fondation, deux consultations avec des représentants de peuples autochtones sur la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, qui se sont tenues à Baguio (Philippines). En 2008, l'Université a publié, en coopération avec la Fondation, un ouvrage intitulé : « Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt dans les pays en voie de développement : guide à l'usage des populations autochtones ».

Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones : la Fondation a entretenu d'étroits rapports de travail avec le secrétariat de l'Instance permanente, qui lui a apporté l'appui déjà évoqué.

Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones : en 2007, la Fondation a organisé la visite de suivi du Rapporteur spécial aux Philippines.

Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement : La Fondation s'est employée à élaborer des indicateurs de bien-être pour les peuples autochtones. Ayant constaté que la collecte de données relatives aux populations autochtones et leur désagrégation constituaient une priorité, elle a lancé en 2005-2006 un projet pilote sur ce thème aux Philippines, venant s'ajouter aux autres activités et manifestations déjà évoquées menées en 2006, 2007 et 2008.

Activités menées à l'appui de principes universels : La Fondation s'est activement employée à assurer la promotion de la Journée internationale des peuples autochtones (9 août) et de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones (2005-2014) et à faire connaître la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Plusieurs manifestations, rassemblant des représentants de peuples autochtones, de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'organismes des Nations Unies et d'organes multilatéraux, ont été organisées en 2006 à Manille, et un Festival de cinéma des peuples autochtones s'est tenu aux Philippines en 2007 et 2008.

5. Académie internationale d'architecture (Statut consultatif spécial : 1989)

I. Introduction

L'Académie internationale d'architecture a été fondée en 1987.

Membres actifs : 73 académiciens et 82 professeurs, grands maîtres de l'architecture contemporaine mondiale ressortissants des pays suivants : Allemagne, Argentine, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Malaisie, Malte, Mexique, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République

tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

Organes : Assemblée générale (session triennale) et Conseil académique (session annuelle). L'Académie dispose de centres aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, en France, en Italie, au Japon, aux Pays-Bas et en Turquie.

Objectifs de l'organisation : a) stimuler l'architecture et la théorie architecturale; b) assurer un soutien aux programmes, déclarations, résolutions et manifestations de l'ONU et de son Conseil économique et social, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); c) organiser, sous les auspices du Président de la République de Bulgarie, de l'UNESCO et de l'Union internationale des architectes, la Triennale mondiale d'architecture « Interarch-Sofia »; d) organiser des ateliers destinés à de jeunes architectes diplômés talentueux de différents pays, sous la direction de membres éminents de l'Académie; et e) organiser, à l'échelle internationale, des conférences, des concours, des expositions, des débats et des tables rondes sur les problèmes intéressant l'architecture contemporaine mondiale.

Les principaux domaines d'activité de l'Académie sont les suivants : a) le développement durable de l'architecture et de l'urbanisme; b) la théorie architecturale et sa critique; c) l'enseignement de l'architecture et la qualification professionnelle; d) le logement social; e) l'architecture et l'écologie; f) l'architecture et les enfants; et g) l'information des professionnels.

II. Contribution aux activités de l'Organisation des Nations Unies

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires : Dans toutes les communications sur l'architecture du XXI^e siècle qu'ils ont présentées lors du salon « Interarch-Sofia », les membres de l'Académie ont insisté sur les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Académie a également contribué à la réalisation de ces objectifs en organisant des débats et des tables rondes consacrés au logement bon marché, aux enfants et à l'architecture, à des projets d'école, à l'architecture et à l'écologie, au logement et au respect de l'environnement. En tant qu'organisation non gouvernementale autofinancée au budget très serré, l'Académie n'a pas été en mesure d'envoyer des représentants assister de façon régulière aux conférences et réunions organisées par ONU-Habitat, mais elle s'est tenue informée des déclarations et des programmes des organismes des Nations Unies ayant trait à l'architecture.

Autres activités : a) Triennale mondiale d'architecture (susmentionnée) (2006) : le Président de l'Académie a évoqué, une nouvelle fois, les principaux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), officiellement lancée le 1^{er} mars 2005 à New York; b) en 2005, l'Académie a organisé, en collaboration avec le Colegio de Arquitectos et la ville de Culiacán (Mexique), un concours international d'architecture urbaine; c) toujours en 2005, elle a lancé, en partenariat avec son centre japonais et la ville de Nagoya, un forum-concours international. Les participants aux manifestations organisées par l'Académie ont, à chaque fois, répondu aux questions posées par divers médias; d) l'Académie a organisé à

Istanbul (2005), puis à Turin (2008), des conférences internationales sur l'architecture du XXI^e siècle; e) des membres de l'Académie ont pris une part active, chaque mois d'octobre à Moscou, aux éditions 2005 à 2008 du Salon annuel russe d'architecture *Zodchestvo*; f) l'Académie a organisé, en coopération avec son centre italien et la ville de Rome, une conférence internationale en 2006; g) en partenariat avec la Megacities Foundation, son centre de Rotterdam (Pays-Bas) a organisé des conférences internationales annuelles sur les importants problèmes soulevés par les mégalopoles; h) le Président de l'Académie a participé aux éditions 2007 et 2008 des Forums internationaux de Krasnodar (Fédération de Russie); i) le Forum international des jeunes architectes de l'Académie a organisé à Sotchi (Fédération de Russie) un atelier sur les thèmes « Krasnodar : ville du XXI^e siècle » et « Le stade olympique de Sotchi » auquel ont participé 15 jeunes architectes de talent venant d'Allemagne, de Bulgarie, de Fédération de Russie, d'Italie et de Pologne; k) l'Académie a organisé à Sofia, en 2008, un atelier sur le thème « Architecture efficace et bâtiments intelligents », avec la participation de jeunes architectes de talent venant de Bulgarie, de Fédération de Russie, d'Italie, de Pologne et de République tchèque; l) une exposition unique a été présentée dans de nombreux pays; m) l'Académie a publié le magazine d'architecture *World Architecture Masters*, qui présente l'actualité de l'Académie, des informations sur ses activités et ses manifestations et les nouveaux chefs-d'œuvre de l'architecture mondiale; n) à la dixième Assemblée générale de l'Académie, en 2006, ses membres ont adopté des programmes de travail très chargés et ambitieux abordant les principaux problèmes de notre société. La structure opérationnelle et le secrétariat de l'Académie vont s'employer à mettre en œuvre ces programmes.

6. United for Intercultural Action (Statut consultatif spécial : 1997)

I. Introduction

L'organisation United for Intercultural Action (UNITED), seul réseau paneuropéen de lutte contre le racisme, rassemble à l'heure actuelle 569 organisations dans 46 pays d'Europe. Il s'agit d'un réseau ouvert rassemblant des organisations, des instituts et des groupes informels de toute l'Europe autour de la lutte contre le racisme, le fascisme, le nationalisme et l'intolérance qui y est associée et à l'appui des migrants, des réfugiés et des minorités. Reliées par le biais du réseau UNITED, des centaines d'organisations issues d'horizons très divers collaborent sur la base du volontariat.

Objectifs de l'organisation : Le réseau UNITED a pour objectif central de renforcer l'autonomie et les capacités des organisations locales et de servir d'espace d'échange de bonnes pratiques, de connaissances, de savoir-faire et de formations à différents niveaux. Le réseau crée des outils et met en place des projets et des campagnes visant à répondre aux besoins spécifiques des acteurs du mouvement européen de lutte contre la discrimination. Il rassemble des experts et des militants issus d'organisations basées dans toute l'Europe à l'occasion de deux ou trois grandes conférences par an et, en parallèle, coordonne trois campagnes européennes de sensibilisation aux questions évoquées par les médias généralistes et le grand public et mène diverses activités qui sont planifiées lors des conférences susmentionnées. Il fait en outre office de service d'information pour le mouvement européen de lutte contre la discrimination.

Le réseau UNITED tient à jour une vaste base de données de plus de 10 000 contacts actifs sur le terrain, et dispose d'importantes archives comportant des supports imprimés et des informations spécialisées fournis par 2 200 contacts. Le réseau soutient les organisations qui en sont membres en produisant des outils d'information et de liaison tels qu'un annuaire européen des entités luttant contre le racisme (*European Address Book Against Racism*), qui paraît chaque année, un calendrier de l'internationalisme (*Calendar of Internationalism*), qui paraît à intervalles réguliers, des supports de campagne (affiches, autocollants et cartes postales sont distribués à travers toute l'Europe en grandes quantités) et des brochures présentant des renseignements pratiques. Ces supports et ces outils sont distribués par le biais d'un système d'expédition fiable (postal) à 2 200 contacts actifs sur le terrain. De plus, l'organisation contacte, par voie électronique (bulletins d'information électroniques régulièrement envoyés à des listes de diffusion ciblées) et par des moyens plus traditionnels (téléphone et télécopie), plus de 8 000 interlocuteurs, y compris des organisations locales, des mouvements de jeunesse, des établissements d'enseignement, des journalistes, des médias, des responsables politiques locaux, des ministres et des membres du Parlement européen.

Le réseau sollicite des financements auprès d'un large éventail d'organisations, de fondations et d'individus ainsi qu'auprès de ministères, du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. Il bénéficie d'un statut participatif au Conseil de l'Europe et a été élu au Conseil consultatif de la jeunesse de celui-ci.

II. Contribution aux activités de l'Organisation des Nations Unies

De 2005 à 2008, le réseau UNITED a organisé et coordonné deux campagnes européennes de sensibilisation relatives à des journées internationales des Nations Unies : a) le 21 mars a été déclaré Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale par l'Assemblée générale des Nations Unies, en réaction à l'assassinat de 69 personnes qui manifestaient contre l'apartheid à Sharpeville (Afrique du Sud) en 1960. Le réseau célèbre cette journée internationale en organisant chaque année, aux alentours de cette date, une Semaine d'action contre le racisme. Dans le cadre de cette semaine d'action, qui est devenue la plus vaste campagne européenne annuelle contre le racisme, des centaines d'organisations et des milliers de personnes sont invitées à s'impliquer davantage pour défendre les valeurs de l'égalité, du respect et de la diversité et pour combattre activement le racisme et la discrimination; b) en 2001, l'Assemblée générale a adopté une résolution faisant de la Journée du réfugié africain la Journée mondiale des réfugiés, en signe de solidarité avec l'Afrique, où se trouvent le plus grand nombre de réfugiés. À cette occasion, l'Assemblée générale a noté que 2001 marquait le cinquantième anniversaire de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et que l'Organisation de l'unité africaine avait accepté qu'une journée internationale des réfugiés coïncide avec la Journée du réfugié africain, le 20 juin. Le réseau UNITED a organisé et coordonné des campagnes européennes annuelles aux alentours de cette date, afin de faire connaître le regard que les organisations non gouvernementales portaient sur la question des réfugiés à tous les niveaux (local, national et européen); c) le réseau publie à intervalles réguliers un calendrier de l'internationalisme qui constitue une source d'informations sur les manifestations organisées par le mouvement européen de lutte contre la discrimination. Ce calendrier a annoncé, entre autres, les réunions organisées par les organismes des

Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que les activités pertinentes du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires. Outre la version en ligne du calendrier, qui est mise à jour une fois par semaine, le réseau a publié et diffusé entre quatre et six éditions papier du calendrier chaque année; d) l'annuaire européen des entités luttant contre le racisme constitue l'un des ouvrages de référence les plus connus et les plus utilisés par les acteurs du mouvement de lutte contre la discrimination à travers toute l'Europe. Il fournit un aperçu et les coordonnées des groupes, institutions et organisations non gouvernementales actifs en Europe, en précisant leur domaine d'action, et constitue donc une source d'informations pour l'ensemble des bureaux européens du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et pour les autres organismes des Nations Unies intéressés (UNICEF, UNESCO et Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales).

Tous les bureaux européens du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de même que son siège et celui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, figurent sur la liste de diffusion du réseau UNITED et reçoivent des informations sur les organisations non gouvernementales qui luttent contre l'intolérance et la discrimination en Europe, de même que toutes les publications du réseau (annuaire européen des entités luttant contre le racisme, calendrier de l'internationalisme, supports de campagne, etc.). Il existe un échange actif d'informations, notamment avec le bureau auprès de l'Union européenne du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. D'autres organismes des Nations Unies ont, eux aussi, inscrit le réseau UNITED sur leur liste de diffusion.
